

Catalogue de produits

rikma.

Contenu

Produits injectables	03
Produits ophtalmiques	16
Codes des grossistes	18
Conditions générales de vente	22
 Politique de retour	23



Produits
injectables

Produits injectables



Solution d'acétylcystéine USP

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0015AF01	Fiole en verre transparent	2 000 mg (200 mg / mL)	10 mL	10	02459906	837641000256	(01) 00837641010255
0015AI02	Fiole en verre transparent	6 000 mg (200 mg / mL)	30 mL	1	02459906	837641001246	(01) 00837641011245



Sulfate d'Amikacine Injection

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0013AJ01	Fiole en verre transparent	500 mg / 2 mL (250 mg / mL)	100 mg par fiole	1	02507668	7540162211003	(01) 07540162211003



Atropine injectable BP

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0010AA01	Ampoule en verre transparent	0,4 mg (0,4 mg / mL)	1 mL	10	02432188	837641000300	(01) 00837641010309
0011AA01	Ampoule en verre transparent	0,6 mg (0,6 mg / mL)	1 mL	10	02432196	837641000317	(01) 00837641010316

Azacitidine pour injection



N°	Description	Teneur	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0013AJ01	Fiole en verre transparent	100 mg par fiole	1	02507668	7540162211003	(01) 07540162211003

Produits injectables



Baclofène injectable

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0020AA01	Ampoule en verre transparent	0,05 mg (0,05 mg / mL)	1 mL	10	02457059	837641000799	(01) 00837641010798
0022AG01	Ampoule en verre transparent	10 mg (0,5 mg / mL)	20 mL	1	02457067	837641000805	(01) 00837641010804
0024AD01	Ampoule en verre transparent	10 mg (2 mg / mL)	5 mL	10	02457075	837641000812	(01) 00837641010811
0024AG01	Ampoule en verre transparent	40 mg (2 mg / mL)	20 mL	1	02457075	837641000829	(01) 00837641010828



céFAZoline pour injection

N°	Description	Teneur (Concentration)	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0032AE01	Vial	500 mg	25	02437104	837641001772	(01) 00837641011771
0032AF01	Vial	1 g	25	02437112	837641001789	(01) 00837641011788
0032AL01	Vial	10 g	10	02437120	837641001796	(01) 00837641011795



Céfépime pour injection USP

N°	Description	Teneur	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0031AG01	Fiole en verre transparent	2 g par fiole	10	02499096	837641000867	(01) 00837641010866



Produits injectables



Injection de **cyanocobalamine** USP (sans agent de conservation)

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0034AA01	Ampoule en verre ambré	1 000 mcg (1 000 mcg / mL)	1 mL	10	02463393	837641000508	(01) 00837641010507



Injection de **cyanocobalamine** USP (avec agent de conservation)

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0034AF01	Fiole multidoses en verre ambré	10 000 mcg (1 000 mcg / mL)	10 mL	1	02465507	837641000126	(01) 00837641010125



Dantrolène sodique pour injection, USP

N°	Description	Teneur	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0041AL01	Fiole en verre transparent	20 mg par fiole	6	02529998	837641001376	(01)00837641011375



Chlorhydrate de Daunorubicine Injectable

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0046AD01	Fiole en verre transparent	4 mL (5 mg / mL)	4 mL	1	02539209	837641 001383	(01) 00837641011382

* Doit être réfrigéré (2 - 8 °C)



Produits injectables



Chlorhydrate de dexmédétomidine injection

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0047AJ01	Sac à usage unique	200 mcg / 50 mL (4 mcg / mL)	50 mL	10	02537109	837641001314	(01) 00837641011313
0047AL01	Sac à usage unique	400 mcg / 100 mL (4 mcg / mL)	100 mL	10	02537109	837641001321	(01) 00837641011320

Injection de dimenhydrinate USP (Sans agent de conservation)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0040AA01	Ampoule en verre transparent	50 mg (50 mg / mL)	1 mL	10	02428954	837641000225	(01) 00837641010224

Injection de dimenhydrinate USP (avec agent de conservation)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0040AD01	Fiole multidose en verre transparent	250 mg (50 mg / mL)	5 mL	10	02435241	837641000218	(01) 00837641010217

Dobutamine Injection USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0043AG01	Fiole usage unique en verre transparent	250 mg (12,5 mg / mL)	20 mL	10	02462729	837641000843	(01) 00837641010842



Produits injectables



Énalaprilat pour injection USP

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0053AB01	Fiole multidose	2,5 mg / 2 mL (1,25 mg / mL)	2 mL	10	02388499	837641001925	(01) 00837641011924



Injection d'épinéphrine

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
1293AA01	Ampoule en verre ambré	1 mg (1 mg / mL)	1 mL	10	02435810	837641000454	(01) 00837641010453



Maléate d'ergonovine pour injection

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0050AA01	Ampoule en verre ambré	0,25 mg (0,25 mg / mL)	1 mL	5	02441241	837641000010	(01) 00837641010019

* Non-retournable / Réf. 2 - 8 °C



Furosémide pour injection USP

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0060AB01	Ampoule en verre ambré	20 mg (10 mg / mL)	2 mL	10	02384094	837641000584	(01) 00837641010583



Produits injectables



Injection de **gentamicine** USP (Sans agent de conservation)

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0072AB01	Ampoule en verre transparent	20 mg (10 mg / mL)	2 mL	10	02470462	837641001062	(01) 00837641011061



Injection de **gentamicine** USP (avec agent de conservation)

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0073AB01	Ampoule en verre transparent	80 mg (40 mg / mL)	2 mL	10	02457008	837641000782	(01) 00837641010781



Lévofloxacine dans du dextrose à 5 % injectable

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0124AJ01	Sac à usage unique	250mg / 50 mL (5 mg / mL)	50 mL	24	02537079	837641001536	(01) 00837641011535
0124AL01	Sac à usage unique	500 mg / 100 mL (5 mg / mL)	100 mL	24	02537079	837641001543	(01) 00837641011542
0124AM01	Sac à usage unique	750 mg / 150 mL (5 mg / mL)	150 mL	24	02537079	837641001550	(01) 00837641011559

Produits injectables

Chlorhydrate de lidocaïne injectable USP (1 % sans agent de conservation)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0121AD01	Ampoule en plastique	50 mg (10 mg / mL)	5 mL	20	02421984	837641000034	(01) 00837641010033
0121AF01	Ampoule en plastique	100 mg (10 mg / mL)	10 mL	20	02421984	837641000041	(01) 00837641010040
1177AD01	Ampoule en verre transparent*	50 mg (10 mg / mL)	5 mL	25	02421984	837641001055	(01) 00837641011054

* Special order only.

Chlorhydrate de lidocaïne injectable USP (1 % avec agent de conservation)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0122AG01	Fiole multidose en verre transparent	200 mg (10 mg / mL)	20 mL	10	02422018	837641000058	(01) 00837641010057
0122AJ02	Fiole multidose en verre transparent	500 mg (10 mg / mL)	50 mL	1	02422018	837641001284	(01) 00837641011283

Chlorhydrate de lidocaïne injectable USP (2 % sans agent de conservation)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0126AD01	Ampoule en plastique	100 mg (20 mg / mL)	5 mL	20	02421992	837641000089	(01) 00837641010088
0126AF01	Ampoule en plastique	200 mg (20 mg / mL)	10 mL	20	02421992	837641000096	(01) 00837641010095



Produits injectables

Chlorhydrate de lidocaïne injectable USP (2 % avec agent de conservation)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0127AG01	FiOLE multidose en verre transparent	400 mg (20 mg / mL)	20 mL	10	02422026	837641000102	(01) 00837641010101
0127AJ01	FiOLE multidose en verre transparent	1 G (20 mg / mL)	50 mL	10	02422026	837641000119	(01) 00837641010118

Injection de chlorhydrate de lidocaïne et d'épinéphrine USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0128AG02	FiOLE multidose en verre ambré	400 mg & 0,2 mg (20 mg / mL & 0,01 mg / mL)	20 mL	1	02436221	837641001253	(01) 00837641011252

Micafungine sodique pour injection



N°	Description	Teneur	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0132AF01	FiOLE en verre ambré	50 mg par fiole	1	02532344	837641001420	(01) 00837641011412
0132AG01	FiOLE en verre ambré	100 mg par fiole	1	02532360	837641001413	(01) 00837641011405



Produits injectables

Mitomycine pour injection, USP



N°	Description	Teneur	Unités / emballage	DIN	Pack Bar Code	Unit of Use Bar Code
0133AJ01	Fiole en verre ambré	20 mg par fiole	1	02531941	837641001529	(01) 00837641011528

Injection de chlorhydrate de naloxone USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0140AA01	Ampoule en verre ambré	0,4 mg (0,4 mg / mL)	1 mL	10	02382482	837641000607	(01) 00837641010606

Naloxone injectable (sans ordonnance)



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0141AA01	Ampoule en verre ambré	0,4 mg (0,4 mg / mL)	1 mL	10	02458578	837641001048	(01) 00837641011047

Phénytoïne sodique injectable USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0162AB01	Fiole usage unique	100 mg / 2 mL (50 mg / mL)	2 mL	25	02431378	837641001901	(01) 00837641011900
0162AD01	Fiole usage unique	250 mg / 5 mL (50 mg / mL)	5 mL	25	02431378	837641001918	(01) 00837641011917



Produits injectables



Progesterone injectable, USP

No.	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0161AF01	Fiolle multidose en verre transparent	500 mg (50 mg / mL)	10 mL	1	02531828	837641001437	(01) 00837641011436



Injection de bromure de rocuronium

No.	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0180AD01	Fiolle multidose en verre transparent	50 mg (10 mg / mL)	5 mL	10	02517744	837641001444	(01) 00837641011443

* Doit être réfrigéré (2 - 8 °C)

Chlorure de sodium injectable à 0,9 % USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0195AF01	Ampoule en plastique	90 mg (9 mg / mL)	10 mL	20	02304341	837641000430	(01) 00837641010439

Eau stérile pour préparations injectables USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0230AF01	Ampoule en plastique	100 %	10 mL	20	02299186	837641000447	(01) 00837641010446



Produits injectables



Chlorure de succinylcholine injectable USP

N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0190AF01	FiOLE multidose en verre transparent	200 mg (20 mg / mL)	10 mL	10	02422336	837641000287	(01) 00837641010286
0190AG01	FiOLE multidose en verre transparent	400 mg (20 mg / mL)	20 mL	10	02422336	837641000294	(01) 00837641010293

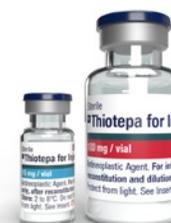
* Doit être réfrigéré (2 - 8 °C)

Énanthate de testostérone injectable, USP



N°	Description	Teneur (Concentration)	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0203AD01	FiOLE en verre transparent	1000 mg (200 mg / mL)	5 mL	1	02536315	837641001611	(01) 00837641011610

Thiotépa pour injection, BP



N°	Description	Teneur	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0200AB01	FiOLE en verre transparent	15 mg / flacon	1	02536862	837641001468	(01) 00837641011467
0200AG01	FiOLE en verre transparent	15 mg / flacon	1	02536870	837641001451	(01) 00837641011450

* Doit être réfrigéré (2 - 8 °C)





Produits
ophtalmiques

Produits ophtalmiques



Solution ophtalmique de **tartrate de brimonidine**

N°	Description	Teneur	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0025AD01	Bouteille	0,2 % w / v (2 mg / mL)	5 mL	1	02515377	837641000928	(01) 00837641010927
0025AF01	Bouteille	0,2 % w / v (2 mg / mL)	10 mL	1	02515377	837641000973	(01) 00837641010972



Collyre de **dorzolamide et timolol BP**

N°	Description	Teneur	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0045AF02	Bouteille	2%/0,5 % (20 mg / mL / 5 mg / mL)	10 mL	1	02489635	00837641010903	(01) 00837641010903



Solution ophtalmique de **latanoprost**

N°	Description	Teneur	Format	Unités / emballage	DIN	Code à barres d'unité de vente	Code à barres d'unité d'utilisation
0129AB01	Bouteille	50 mcg / mL	2,5 mL	1	02489570	00837641010873	(01) 00837641010873

* Doit être réfrigéré (2 - 8 °C)

Codes des
Grossistes

Codes des Grossistes

N°	Description	McKesson	CPDN	K&F	PJC	Imperial	Unipharm	Familiprix	Distribution Pharma Plus	LPG
0015AF01	Solution d'acétylcystéine USP 200 mg / mL 10x10 mL	424572	800256	162036		245990	2592517	159347		
0015AI02	Solution d'acétylcystéine USP 200 mg / mL 10x30 mL	178092	801246	166560				192226		
0012AB01	Sulfate d'Amikacine Inj. 250 mg / mL 10x2 mL	181218								
0010AA01	Atropine Injectable 0,4 mg / mL 10x1 mL	749598	900300	131149	754561	410300				10059
0011AA01	Atropine Injectable 0,6 mg / mL 10x1 mL	749580	900317	159291		80317	2379832			10060
0013AJ01	Azacitidine pour Injection 100 mg/fiole	171513	911003							
0020AA01	Baclofène injectable 0,05 mg / mL 10x1 mL	126638	900799	161347	761093	380799		98903		35276
0022AG01	Baclofène injectable 0,5 mg / mL 1x20 mL	126650	900805	161349	761095	380805		98904		35277
0024AD01	Baclofène injectable 2 mg / mL 10x5 mL	126639	900812	161362	761092	380812		98906		35278
0024AG01	Baclofène injectable 2 mg / mL 1x20 mL	126651	900829	161361		380829		131514		35382
0025AF01	Brimonidine Ophthalmique Sol 0,2 % 5 mL	166726		164999	750344			165370		
0025AD01	Brimonidine Ophthalmique Sol 0,2 % 10 mL	166725		165000	750200			165377		
0032AE01	céFAZoline pour Inj. 25x500 mg fiole									
0032AF01	céFAZoline pour Inj. 25x1 g fiole									
0032AL01	céFAZoline pour Inj. 10x10 g fiole									
0031AG01	Cefepime pour injection USP 10x2 g fiole	163415	900867							
0034AF01	Cyanocobalamine 1000 mcg / mL MD 10 mL fiole					410126				
0034AA01	Cyanocobalamine Inj. USP 1000 mcg / mL 10x1 mL	126653	900508	160093	752288	410005		97962		
0041AL01	Dantrolène pour Inj. 6x20 mg fiole	180184	901376							
0046AD01	Chlorhydrate de Daunorubicine Injectable	187747	800383							
0047AJ01	Chlorhydrate de dexmédétomidine Inj. 4 mcg / mL 10x50 mL Sac	186053	700314							
0047AL01	Chlorhydrate de dexmédétomidine Inj. 4 mcg / mL 10x100 mL Sac	186052	700321							
0040AA01	Dimenhydrinate pour Inj. 50 mg / mL 10x1 mL Amp	447979	800225	131153		80225	2380384	59261		10063
0040AD01	Dimenhydrinate pour Inj. 50 mg / mL 10x5 mL fiole	189290	900218	134533		410355				
0043AG01	Dobutamine Inj. USP 12,5 mg / mL 10x20 mL fiole	126652	910842	161367		370843		97963		
0045AF02	Collyre de dorzolamide et timolol BP (2%, 0.5%)	151587		163245		10903		135782		
0053AB01	Énalaprilat pour Inj. USP 1.25 mg / mL 10x2 mL fiole	28602	800817							
1293AA01	Epinephrine Inj. USP 1 mg / mL 10x1 mL Amp	981845	900454	153389	750998	80454	2401214	125019	1981845	10081
0050AA01	Ergonovine Mal. Inj. USP 0,25 mg / mL 5x1 mL	607226	900010	131155		410010				
0060AB01	Furosemide Inj. USP 10 mg / mL 10x2 mL Amp	49063	900584	161368		384094				
0072AB01	Gentamicine 10 mg / mL 10x2 mL Amp	140689	901062							



Codes des Grossistes

N°	Description	McKesson	CPDN	K&F	PJC	Imperial	Unipharm	Familiprix	Distribution Pharma Plus	LPG
0073AB01	Gentamicine 40 mg / mL 10x2 mL Amp	105559	900683	161370	760299	376408		192987		
0129AB01	Latanoprost Solution Ophthalmique	153002		163429		207981		141090		
0124AJ01	Lévofoxacine dans du dextrose à 5 % 5 mg / mL 24x50 mL Sac	184810	901536							
0124AL01	Lévofoxacine dans du dextrose à 5 % 5 mg / mL 24x100 mL Sac	184811	901543							
0124AM01	Lévofoxacine dans du dextrose à 5 % 5 mg / mL 24x150 mL Sac	184813	901550							
0121AF01	Lidocaine 1 % USP 20x10 mL Polyampoule	701987	800041	131158		410041				
0121AD01	Lidocaine 1 % USP 20x5 mL Polyampoule	701938	900034	155537	761207	410034		91725		10066
0122AG01	Lidocaine 1 % USP MD 10x20 mL fiole	702068	800058	131156		410058				
0122AJ02	Lidocaine 1 % USP MD 10x50 mL fiole	183372	901284	168196				205578		
0127AG01	Lidocaine 2 % USP 10x20 mL Fiole Multidose	715482	800102	157588		400102				10073
0127AJ02	Lidocaine 2 % USP 10x50 mL Fiole Multidose	183374	901277	168197				205580		
0126AF01	Lidocaine 2 % USP 20x10 mL Polyampoule	714386	800096	131163		410096		91726		10072
0126AD01	Lidocaine 2 % USP 20x5 mL Polyampoule	713289	800089	157472		410089	2533412			10071
0128AG02	Lidocaine 2 % USP+Epi 1:100,000 1x20 mL	166505	911252	164992	761237					
1177AD02	Lidocaine Hcl Inj. USP, 1 % 25x5 mL Ampoule en verre									
0132AG01	Micafungine pour Inj. 1x100 mg fiole	179171	901413	166660		376413				
0132AF01	Micafungine pour Inj. 1x50 mg fiole	179172	901420	166659		371420				
0133AJ01	Mitomycine pour Inj. 1x20 mg fiole	179033	901529							
0140AA01	Naloxone Inj. USP 0,4 mg / mL 10x1 mL Amp	69322	900607	161373		382482				26887
0141AA01	Naloxone OTC Inj. USP 0,4 mg / mL 10x1 mL Amp	183341								
0162AB01	Phénytoïne sodique injectable USP 50 mg / mL 25x2 mL fiole									
0162AD01	Phénytoïne sodique injectable USP 50 mg / mL 25x5 mL fiole									
0161AF01	Progestérone Inj. 50mg / mL 1x10mL fiole	179173	901437	166658		361437				
0180AD01	Injection de bromure de rocuronium 10 mg / mL 10x5 mL fiole	181948	900444							
0195AF01	Chlorure de sodium Inj. 0,9 % 20x10 mL Polyamp	941955	900430	131169	760311	376430	2565570			10078
0230AF01	Eau Sterile pour Inj. 20x10 mL Polyamp	336644	900447	131332	760260	200447	2592525	35972		10079
0190AF01	Chlorure de Succinylcholine 20 mg / mL 10x10 mL	30142	900287			410287				12853
0190AG01	Chlorure de Succinylcholine 20 mg / mL 10x20 mL	30143	900294			370294		1206		12855
0203AD01	◆ Énanthate de testostérone injectable, USP	187264		168846		416315				
0200AB01	Thiotépa pour Inj., BP 15 mg / vial	182579	901468							
0200AG01	Thiotépa pour Inj., BP 100 mg / vial	182585	901451							





Conditions générales de vente

Politique de retour

(Date effective le 23 mars, 2022)

La politique de retour des marchandises de Hikma Canada Ltd. (« Hikma ») (cette « Politique ») s'applique au retour et/ou au crédit des produits achetés par un client de Hikma.

La demande de retour du produit doit être faite au département de Service à la Clientèle de Hikma au 1-800-656-0793 ou transmise par courriel à : canada_csr@hikma.com. Ces demandes doivent inclure les informations suivantes : (i) Nom du produit ; (ii) quantité ; (iii) numéro de lot ; et (iv) la date d'expiration. Si le retour est éligible, un numéro d'autorisation de retour de marchandise (« RMA ») sera émis par Hikma et fourni au client. Ce numéro RMA doit être obtenu par le client avant que tout retour de produit ne soit accepté par Hikma. Toutes les transmissions entre Hikma et le Client doivent être effectuées par téléphone ou par courriel.

Hikma se réserve le droit d'exiger : (i) une preuve d'achat ou la facture originale pour tout Produit retourné pour crédit ou échange ; ou (ii) des informations qui démontreront que les Produits doivent avoir été utilisés correctement conformément à la date d'expiration standard du premier entré, premier sorti (« Informations FIFO »).

Les grossistes n'accepteront pas les retours de produits des clients pour les produits identifiés comme **non retournables**.

PRODUIT NON RETOURNABLE

Les produits suivants ne sont pas éligibles pour être retournés :

- Produits avec plus de trois (3) mois avant la date de péremption.
- Les produits qui, à la date d'émission du numéro RMA, avaient expiré de plus de trois (3) mois (six (6) mois pour les grossistes).
- Produits abandonnés après trois (3) mois de déclaration de discontinuation par Hikma.
- Les produits qui ont été ouverts, dégradés ou dont les étiquettes Hikma manquent et n'affichent pas clairement la date d'expiration, le DIN ou le numéro de lot.
- Pour les substances contrôlées, les précurseurs et les cytotoxiques, le retour physique du Produit n'est pas accepté. Le numéro RMA et la certification de destruction sont requis pour l'admissibilité au crédit.
- Produits achetés sur une base non retournable (c'est-à-dire des commandes spéciales, produits vendu à date courte)
- Produits expédiés par erreur mais non signalés dans les cinq (5) jours suivant la réception par le Client.
- Produit commandé par erreur et cette erreur n'a pas été signalée à Hikma dans les dix (10) jours (produits injectables exclus).
- Produit(s) endommagé(s) en raison de causes assurables, telles qu'un incendie, une inondation et/ou une catastrophe naturelle.
- Produit(s) endommagé(s)/détérioré(s) en raison d'une négligence, y compris, mais sans s'y limiter, manipulation ou stockage incorrect par le Client.
- Unités partielles - une unité incluse dans un emballage commercialisable.
- Produits vendus lors de ventes de faillite ou de ventes sacrificielles.

- Produits vendus, achetés, entreposés ou distribués contrairement aux lois fédérales ou provinciales.

CONDITIONS POUR CRÉDIT

Hikma émettra une note de crédit pour les Produits retournés dans les conditions suivantes :

- Le produit doit être retourné prépayé à l'endroit d'achat après l'émission d'un numéro RMA.
- Si le produit est perdu en transit de retour, Hikma n'est pas responsable du crédit sur ce produit.
- Le numéro RMA est obligatoire. Le produit doit être retourné dans les trente (30) jours suivant la réception du numéro RMA de Hikma. Tout produit envoyé sans numéro RMA sera détruit par Hikma et aucun crédit ne sera émis.
- Les produits doivent être intacts dans leurs emballages d'origine scellés avec l'étiquette d'origine.
- Les produits doivent être accompagnés d'une liste contenant le nom du produit, le numéro de lot et la date d'expiration.
- Tous les Produits doivent être retournés dans les trois (3) mois suivant la date d'expiration, sauf autorisation de Hikma.
- Le crédit sera émis au prix d'acquisition ou au prix actuel (selon le plus bas) moins les allocations professionnelles, les rabais ou les remises, y compris les frais de paiement rapide et de distribution. Le produit sera examiné et approuvé par Hikma dès sa réception.
- Les retours reçus avec des documents incomplets ne seront acceptés pour retour qu'une fois les documents manquants remplis dans les cinq (5) jours suivant l'avis de Hikma. Ces retours, s'ils sont acceptés, sont assujettis à des frais d'administration de 15 %.



Politique de retour

(Date effective le 23 mars, 2022)

- Les retours de produits endommagés doivent inclure la soumission d'images montrant les dommages réclamés. La décision de l'éligibilité est faite uniquement par Hikma à sa seule discrétion.
- Hikma peut exiger : (i) preuve d'achat pour tout Produit retourné pour crédit ou échange ; ou (ii) des informations FIFO telles que définies dans les présentes. Dans le cas où : (i) ou (ii) n'est pas fourni à Hikma comme demandé, le crédit sera refusé.

Pour les clients hospitaliers utilisant CPDN, veuillez remplir une demande de retour en ligne et retourner tout article expiré directement à CPDN.

Tous les retours de produits préautorisés envoyés à Hikma doivent être adressés comme suit :

Hikma Canada Ltd.
c/o Innomar Strategies
8030 Esquesing Line Unit B
Milton ON L9T 6W3

Hikma se réserve le droit de détruire tout Produit retourné. Tout Produit retourné non éligible au crédit sera détruit par Hikma.

NOTES DE CRÉDIT

- Le crédit pour les Produits retournés ne sera émis par Hikma que sous la forme d'une note de crédit.
- Hikma traitera les notes de crédit dès réception et traitement des retours validés par Innomar.
- Le montant du crédit émis ou autorisé par Hikma est directement corrélé à ce qui est validé par Innomar. En cas de conflit entre la quantité réclamée par le Client et la quantité validée par Innomar, la quantité validée par Innomar prévaudra. Le décompte physique des Produits retournés par Innomar sera définitif.
- Tous les crédits qui ne sont pas utilisés dans un délai d'un (1) an suivant leur émission seront nuls et non avenues.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

- En retournant les Produits, vous autorisez Hikma et Innomar, en tant qu'agent de Hikma, à détruire tout Produit retourné.
- Les produits non-Hikma retournés à Innomar ne seront pas la responsabilité de Hikma. Hikma se réserve le droit de facturer aux Clients tous les frais engagés pour traiter et détruire les produits non-Hikma retournés à Innomar.
- Une fois reçu par Innomar, le Produit ne sera pas retourné au Client.
- Hikma n'est pas responsable des envois des produits retournés perdus ou endommagés. L'assurance et le suivi des envois sont à la charge du Client.
- Cette politique remplace toutes les politiques précédentes et peut être modifiée par Hikma à sa seule discrétion.

PRIX

Hikma se réserve le droit, sans notification préalable, de modifier les termes, conditions et prix énoncés dans les présentes, sauf indication contraire.

Les listes de prix actuelles peuvent être obtenues auprès du service à la clientèle de Hikma à canada_csr@hikma.com ou en appelant le 1-800-656-0793. Toutes les commandes seront facturées aux prix en vigueur au moment de la réception d'une commande et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, sauf indication contraire dans un contrat dûment signé entre les parties. Le produit acheté au prix du contrat doit être utilisé dans le cadre de l'adhésion à ce contrat uniquement.

PAIEMENTS ET CONDITIONS

Toutes les commandes sont soumises à l'acceptation de notre service de crédit. Sauf indication contraire sur la facture ou en vertu de la loi applicable, les conditions de vente sont NET trente (30) jours. Toute partie d'une facture faisant l'objet d'un litige doit être signalée au Service à la clientèle au moment de la réception de la facture en utilisant le numéro de téléphone figurant sur la facture ou par courriel à : canada_csr@hikma.com.

Toute partie non contestée d'une facture doit être payée conformément aux présentes conditions générales. Hikma se réserve le droit, à sa seule discrétion, de : (i) refuser toute Commande ; (ii) limiter l'achat de Produits ; (iii) retarder les expéditions ; ou (iv) répartir les Produits entre les Clients de Hikma.

Toutes les Commandes seront facturées à la date d'expédition. Il est expressément entendu et convenu que Hikma n'acceptera que les paiements sous les formes suivantes : (i) EFT ; (ii) chèque ; (iii) dépôt direct ; et/ou (iv) virement bancaire. Hikma ne traitera aucun paiement effectué sous toute autre forme, y compris les cartes de crédit et les cartes de débit, sauf accord écrit des deux parties.

Les taxes applicables, telles que requises par la loi, seront ajoutées aux factures à la suite d'une Commande. Hikma se réserve le droit de : (i) imputer aux comptes en souffrance depuis trente (30) jours des intérêts au taux de 1,5 % par mois (18 % par an) sur le solde impayé ; ou (ii) retenir sans préavis les Commandes des Clients dont le solde est en souffrance.

MINIMUM DE COMMANDE

Les commandes de \$500 \$ pour l'Ontario et le Québec et de \$750 pour toutes les autres provinces sont expédiées port payé par Hikma au Canada. Hikma utilisera l'itinéraire le plus économique compatible avec la fourniture d'un service raisonnablement rapide. Tout Client peut demander la livraison par des moyens spéciaux. Dans ce cas, la différence entre le coût régulier et le coût spécial sera facturée au Client. Les commandes qui ne respectent pas la valeur minimale seront soumises à des frais d'expédition.



Politique de retour

(Date effective le 23 mars, 2022)

COMMANDES EN SOUFFRANCE, PÉNURIE, BRIS OU PERTE

Toutes commandes en souffrance seront annulées par Hikma après trente (30) jours à compter de la date de Commande si le Produit demeure indisponible.

Réclamations pour les Produits : (i) perdus ou endommagés pendant le transport ; ou (ii) une quantité manquante de Produits doit être signalée à Hikma dans les cinq (5) jours suivant la réception. De plus, les erreurs d'expédition doivent également être signalées à Hikma dès leur découverte dans les cinq (5) jours suivant la réception.

Toutes les commandes sont emballées pour expédition par Hikma. Lors de la livraison au Client, toutes les caisses, boîtes ou colis doivent être examinés attentivement avant de signer le bon de livraison. Si des preuves de dommages sont présentes, le Client doit les porter à l'attention de l'agent de livraison et s'assurer qu'une note est faite sur le bordereau d'expédition avant que les Produits ne soient acceptés. Si des dommages ont causé un bris ou une perte, le conteneur d'expédition extérieur et le matériel d'emballage doivent être conservés jusqu'à ce qu'un ajustement soit effectué. Hikma n'est pas responsable des bris, dommages ou pertes pendant l'expédition, mais assistera les clients dans le cadre de toute réclamation d'assurance. Le produit endommagé reçu doit être conservé pour inspection ou jusqu'à ce que le retour soit demandé par Hikma.

RESPONSABILITÉ

Hikma n'est pas responsable de tout pénalités d'absence de fourniture ni de pénalités contractuelles ou de dommages pour les Produits non livrés en raison des causes indépendantes de la volonté de Hikma. Ceux-ci incluent, mais sans s'y limiter, les incendies, les explosions, les grèves ou les conflits de travail ou les interruptions, les embargos, les catastrophes naturelles ou les cas de force majeure.

QUALITÉ ET PHARMACOVIGILANCE

Tout événement indésirable doit être signalé à Hikma dans un délai d'un (1) jour en contactant Hikma directement ou par courriel à : canada_drugsafety@hikma.com. Les événements indésirables sont documentés et évalués par Hikma conformément aux pratiques de l'industrie et dans le respect des lois. Les réclamations relatives à la qualité des Produits doivent être envoyées à : canada_qa@hikma.com.

En cas de retrait ou de rappel d'un Produit, Hikma donnera des instructions au Client.

PROPRE USAGE

Tous les produits vendus par Hikma sont étiquetés et approuvés pour la vente au Canada seulement.

GARANTIE DU PRODUIT

Hikma garantit que les Produits sont fabriqués conformément aux Bonnes Procédures de Fabrication et à toutes les exigences applicables de Santé Canada pour la qualité pharmaceutique finale des Produits mis en vente. Aucune autre garantie ou condition, statutaire ou autre, expresse ou implicite ne s'applique, y compris, sans s'y limiter, toute garantie de qualité, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

HIKMA NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, CONSÉQUENT OU PUNITIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DE TOUTE CAUSE DÉCOULANT DE LA VENTE, DE LA LIVRAISON, DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER TOUT PRODUIT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LA BONNE VOLONTÉ OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE HIKMA EN VERTU DE TOUTE COMMANDE EST SPÉCIFIQUEMENT LIMITÉE À LA VALEUR DU BON DE COMMANDE EXÉCUTÉ QUI A DONNÉ LIEU AU LITIGE.

Tous les produits Hikma doivent être utilisés, entreposés et transportés selon les conditions indiquées dans leur monographie de produit.

LOI APPLICABLE

Toute commande résultante faisant référence aux présentes conditions générales est régie et sera interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada, à l'exclusion de toute disposition relative aux conflits de lois. Par les présentes, les parties reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario.





Hikma Canada Limited

5995 Avebury Road, Suite 804, Mississauga, ON
Tel: 1.800.656.0793
hikma.com/canada



Service à la clientèle

Tel: 1.800.656.0793 ext. 2
Email: Canada_csr@hikma.com

hikma.

Chez Hikma, nous nous engageons à minimiser notre impact sur l'environnement.

Les informations fournies sont destinées uniquement aux professionnels de la santé au Canada.

© Hikma Canada Limited 2024

PU1.3:1f

FÉV-2024